

PROJET D'ETABLISSEMENT

1. PREAMBULES

Ce document a été élaboré par l'équipe éducative et approuvé par la COPALOC et le Conseil de Participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans une des deux implantations, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

a. Horaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h50 – 12h30	8h50 – 12h30	8h50 – 12h30	8h50 – 12h30	8h50 – 12h30
13h40 – 15h20	13h40 – 15h20		13h40 – 15h20	13h40 – 15h20

b. Obligations scolaires

- Tout enfant âgé de 5 ans et/ou scolarisé en M3 est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.
- Toute absence d'un, deux ou trois jours doit être justifiée par un mot écrit des parents (excuse valable).
- A partir du 4^{ème} jour, un certificat médical est obligatoire. Tout justificatif devra être remis au plus vite à la titulaire de classe et/ou envoyé au secrétariat.

c. Droit à l'image

Lors de certaines activités scolaires, les élèves pourraient être filmés ou photographiés. Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler sur le document « fiche signalétique » à compléter en début d'année scolaire ou lors de l'inscription en cours d'année.

3. OBJECTIFS PRIORITAIRES

- Rendre l'enfant autonome
- Veiller à l'épanouissement de chacun
- Acquérir les savoirs, les compétences nécessaires
- Développer l'esprit critique
- Amener un maximum d'enfants vers la réussite
- Faire des enfants des citoyens responsables
- Tendre vers, autant que possible, les objectifs fixés dans le PdP

4. NOS SPECIFICITES

- Travail en continuité
- Collaborations avec l'extérieur
- Formations volontaires
- Bulletins en cycles et pour les maternelles
- Dossier par élève
- Travail par projet(s) ou thème(s) par implantation **et/ou école**
- Aménagements raisonnables
- Collaboration avec « Le château vert » (La Marelle) pour l'enfant en intégration
- Différenciation
- Remédiation

5. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

5.1. Nos méthodes au quotidien

5.1.1. Compétences disciplinaires et transversales

Dans notre établissement, nous travaillons les compétences disciplinaires (français, mathématiques, éveil...) ainsi que les compétences transversales (favoriser l'autonomie, travail en ateliers, par projet et par thème, possibilité de remédiation, travail différencié) et de dépassement.

Les deux types de compétences seront travaillés en partant du vécu de l'enfant et en fonction de son rythme.

Afin de travailler au mieux ces 2 compétences, nous aurons :

- Le soutien du P.M.S. avec les différents intervenants
- La continuité des apprentissages (différents référentiels au cours de la scolarité, utilisation éventuelle de manuels scolaires)
- Des travaux de groupes en classe et en interclasse (travail d'éveil)
- Travail différencié
- Interdisciplinarité
- Mise en place d'aménagements raisonnables (bilan neuropsych)

Grâce aux concertations et au travail collaboratif des enseignants, la continuité des apprentissages et l'évolution des enfants sont assurées.

5.1.2. Découvertes, productions, créations

Des sorties pédagogiques sont programmées tout au long de l'année dans chaque implantation suivant le(s) projet(s) mis en place par les enseignants.

Selon le(s) projet(s), le(s) thème(s), différentes compétences seront travaillées.

5.1.3. Articulation pratique/théorie

Celle-ci sera assurée grâce à l'observation, la manipulation, l'expérimentation, l'interaction entre différents cours, le travail en cycles, la recherche, l'utilisation éventuelle de ressources numériques.

5.1.4. Equilibre entre travail individuel et collectif

Il s'effectue de la manière suivante :
Travail en cycles ou en ateliers, contrats, fichiers, méthodes d'apprentissage diverses, travaux collectifs et individuels, différents temps d'apprentissage (découverte, défi, mise en commun, synthèse et applications)

5.1.5. Les évaluations

Les évaluations sont de différents types, tels que :

1. Formatives (auto-évaluation, contrat, différenciation)
2. Sommatives (bilans des acquis des élèves)
3. Certificatives (épreuve externe) - CEB

5.1.6. Eveil aux professions

Les élèves sont sensibilisés à l'éveil aux professions :

- Par une visite de certains établissements scolaires secondaires (en P5 et/ou P6)
- Lors de certaines visites dans le cadre du ou des projet(s) de l'année

5.1.7. Accès aux médias

Pour favoriser l'intérêt et l'utilisation des médias, l'Ecole permet aux enfants d'accéder à :

- La bibliothèque (1 semaine sur 2)
- Des abonnements (Ecole des Loisirs, JDE,)
- L'heure du conte (certaines classes)
- Accès à Internet (cyber-classes)
- Mise à disposition de matériel audio-visuel et informatique.
- Collaboration avec la bibliothécaire
- Tbi dans certaines classes

5.1.8. Activités culturelles et sportives

Pour favoriser l'accès à la culture et l'épanouissement sportif des enfants, l'Ecole peut proposer toute une série d'activités comme par exemples :

- Spectacles au Centre Culturel de Remicourt et/ou à l'école
- Cross / Je cours pour ma forme

- Natation
- Découverte de différents sports en éducation physique
- Psychomotricité
- Sorties pédagogiques
- Jeux aquatiques (1 an /2)
- Cinéma en salle ou à l'école

- Pro-Vélo au degré supérieur
- Jeu d'échecs en P6M
- Appel à des partenaires extérieurs : visites de personnes ressources au sein de l'Ecole.
- ...

Ces différentes activités dépendront de l'encadrement, de la taille des classes, des projets ou des thèmes abordés durant l'année scolaire.

Des partenariats entre les professeurs de psychomotricité, d'éducation physique, de langues, de rlmoc d'une part et les titulaires des différentes classes d'autre part peuvent être concrétisées dans le cadre d'activités interdisciplinaires.

Classes de dépaysement

En primaire, les élèves du degré moyen partiront 1x en classes vertes et les élèves du degré supérieur, 1x en classes de neige. Les parents en seront avertis l'année scolaire précédente.

Les enfants de M3 partiront en classe de mer.

Les modalités fixées par le décret de la gratuité de l'enseignement seront respectées.

5.1.9. Citoyenneté

Pour développer le sens civique des enfants, l'Ecole met en place :

- Différents règlements (école, éducation physique, bus, classe, réfectoire, fiche de comportement)
- Tableau des charges à préciser dans certaines classes
- Tri des déchets ; opération Be Wapp
- Relais sacré pour le degré supérieur en mai
- Règles d'hygiène
- Appel à des partenaires extérieurs

5.1.10. Ouverture sur le quartier, la commune, la région, le pays, le monde

Afin d'éveiller les enfants au monde extérieur, nous proposons diverses activités qui évoluent en fonction de l'avancement des apprentissages telles que :

- L'observation du paysage en fonction des saisons
- Les promenades en fonction du ou des projet(s)
- L'orientation vers les lieux connus
- Les représentations par des plans, cartes des différents lieux (classe – école- village)
- L'observation des différents paysages
-

5.1.11. Communication

Voici le mot d'ordre de notre école : la communication est l'élément essentiel pour avancer ensemble vers un même but : l'épanouissement de chaque élève

Au niveau maternel :

Les enfants possèdent un outil de communication (cahier, pochette, farde,...)

Au niveau primaire :

L'outil de référence est le journal de classe. Il est impératif de le consulter et de le signer chaque jour.

A cet outil s'ajoute une farde de communication.

Des séances d'information se déroulent début d'année scolaire de la maternelle à la 6^{ème} primaire.

Communication via les valves à l'extérieur (par mois et par implantation)

Communications aux parents via mails.

Deux fois par an s'organise une réunion parents-enseignants. Une réunion de parents pour enfant en difficulté est organisée en mars.

Il est toujours possible de rencontrer l'enseignant avant ou après les heures de cours, uniquement **sur rendez-vous**.

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

5.2. Nos actions concrètes

5.2.1 Projets

Des projets sont élaborés en cycles, par implantation ou par année d'études en fonction des thèmes retenus au début de l'année scolaire.

5.2.2. Implication des élèves

Les enfants s'engagent :

- Au respect des différents règlements dont le ROI
- Au respect vis-à-vis de lui-même, de l'autre, de l'environnement,....

Les enfants malades s'engagent à se remettre en ordre.

5.3. Année complémentaire

Les enfants, en classe complémentaire, feront l'objet d'un dossier particulier.

5.4. Intégration des élèves à besoins spécifiques

Suivant l'article 67 du Décret des Missions du 24/07/1997, l'équipe pédagogique s'engage à examiner, au cas par cas, toute demande d'intégration et à mettre en place toutes les conditions nécessaires pour en assurer les meilleures chances de réussite. Le P.O. de Remicourt a choisi de collaborer avec Le Château Vert (pôles territoriaux).

La collaboration entre l'équipe éducative, le centre PMS et les parents (convention) permettra la mise en place d'aménagements raisonnables afin de venir en aide aux enfants à besoins spécifiques.

5.5. Formation des enseignants

5.5.1. Les formations sur base volontaire

Les enseignants s'inscrivent librement via la plateforme FORMEOS aux modules de formation continuée proposés par le CECP ou autres formations reconnues par la FWB, à raison de 5 journées maximum.

Ils peuvent également s'inscrire à l'école supérieure de pédagogie de Liège (cours en dehors des journées scolaires).

Ces formations ont pour objectif de permettre aux enseignants d'évoluer dans leur pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement.

5.5.2. Les formations obligatoires

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser 2 journées de formation au niveau MESO en déléguant l'organisation de celle-ci au CECP.

La Direction de l'école se charge d'organiser 1 journée de formation (MACRO).

Le présent projet d'établissement prend effet le 08.10.2021.